

LA SOCIÉTÉ EN POCHE

2022.2

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2022 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2022/2664/186
ISBN 978-94-03-02716-6
BP/434-PI22002

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Rédaction	V
Avant-propos	VII
PARTIE 1^{RE} LA COMPTABILITÉ ET LES COMPTES ANNUELS	1
I ENTREPRISES ET CRITÈRES	3
1. Critères	3
2. Comptabilité simplifiée	5
3. Comptabilité complète	6
4. Comptes annuels	7
5. Rapport de gestion	7
6. Rapport sur les paiements aux gouvernements	8
7. Rapport du commissaire	8
8. Obligation de publication	8
9. Formes particulières de sociétés	9
II LA COMPTABILITÉ	11
1. Obligations comptables	11
1.1. Principes fondamentaux	11
1.2. Tenue et conservation des livres	11
1.3. Sociétés particulières	15
III COMPTES ANNUELS	17
1. Informations complémentaires	17
1.1. Image fidèle	17
1.2. Modification de la présentation des comptes annuels	17
1.3. Chiffres incomparables	17
1.4. Information complète	17
1.5. Règles d'évaluation	18
1.6. Provisions pour risques et charges et impôts différés	18

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

1.7.	Calcul du coût de revient	18
1.8.	Frais de restructuration	19
1.9.	Produits en cours et commandes en cours d'exécution	19
1.10.	Amortissements accélérés ou prolongés	19
1.11.	Participations et actions	20
1.12.	Évaluation des stocks	20
1.13.	Plus-value de réévaluation	20
1.14.	Location-financement	20
1.15.	Monnaie de publication	20
1.16.	Continuité	21
1.17.	Fair value – Juste valeur	21
2.	Bilan social	21
3.	Mentions et documents complémentaires	22
3.1.	Mentions	22
3.2.	Documents ajoutés	22
4.	Publicité	23
4.1.	Délais	23
4.2.	Rapport de gestion	24
4.3.	Documents	24
4.4.	Devise	24
4.5.	Identification	25
4.6.	Modèle	26
4.7.	Dépôt sur papier	26
4.8.	Dépôt électronique	26
4.9.	Frais et paiement	27
4.10.	Récupération des majorations tarifaires en cas de dépôt tardif	27
4.11.	Accusé de réception	28
4.12.	Contrôles	29
4.13.	Fichier et copies	29
4.14.	Publications non légales	30
4.15.	Sanctions	30
4.16.	Dépôt rectificatif	32
5.	Consolidation	33
6.	Radiation d'office suite à l'article III.42, § 1^{er}, 5°, du C.D.E.	36

IV LISTE DES AVIS DE LA COMMISSION DES NORMES COMPTABLES	37
V NORMES INTERNATIONALES	39
VI CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES ET ACCÈS À INTERNET	41
1. Dépôt des comptes annuels	41
2. My Minfin Pro	41
3. Intervat	42
4. Autres applications du SPF Finances	42
PARTIE 2 DROIT DES SOCIÉTÉS	43
I LE CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS (CSA)	45
II TABLEAUX EXPLICATIFS	49
1. Tableau comparatif SRL, SC et SA dans le CSA	49
III AUTRES FORMES DE SOCIÉTÉS	75
1. Société simple	75
2. Sociétés simples momentanées	75
3. Société interne	76
4. Société en nom collectif (SNC)	76
5. Société en commandite (SComm)	77
IV FORMES PARTICULIÈRES D'ENTREPRISES	79
1. Sociétés étrangères	79
2. Société agréée et entreprise sociale	79
3. Groupements d'intérêt économique	80
3.1. Groupement européen d'intérêt économique (GEIE)	80
3.2. Groupement d'intérêt économique (GIE)	80
4. Formes juridiques européennes	80

V ADMINISTRATION ET CONTRÔLE : <i>CAPITA SELECTA</i>	81
1. « Corporate governance »	81
1.1. Comité d'audit	81
1.2. Mandats de personnes morales	82
2. Contrôle par les actionnaires	82
3. Contrôle externe	83
3.1. Commissaire	83
3.2. Indépendance du commissaire	88
3.3. Contrôles divers	93
3.4. Professionnels de la comptabilité	93
4. La collecte de renseignements par le tribunal de l'entreprise	94
5. Secret professionnel	95
6. Le registre UBO	95
VI CONSTITUTION DES SOCIÉTÉS	97
1. <i>Check-list</i> des formalités lors de la constitution	97
1.1. Formalités en matière de droit des sociétés	97
1.2. Obligations fiscales et financières	98
1.3. Affiliations obligatoires de l'employeur	98
1.4. Affiliation facultative de l'employeur	99
1.5. Formalités à accomplir lors du recrutement de personnel	99
1.6. Services à créer	100
2. Le plan financier	101
2.1. Exécution	101
2.2. Responsabilité	102
2.3. Capital minimum	103
2.4. Société en formation	103
3. Banque-Carrefour des Entreprises	104
3.1. Constitution et changements	105
3.2. Accès aux données	105
3.3. Données enregistrées	105
VII TRANSFORMATION DES SOCIÉTÉS	107
1. Transformation nationale	107
2. Transformation transfrontalière	108

VIII APPORTS EN NATURE	109
IX QUASI-APPORT	111
X MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL	113
XI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RAPPORT DE GESTION	115
1. Modalités pour la tenue de l'assemblée générale	115
1.1. Société anonyme	115
1.2. Société en nom collectif	122
1.3. Société en commandite	123
1.4. Société à responsabilité limitée	123
1.5. Sociétés coopératives	123
1.6. Participation électronique et droit de vote	123
2. Le rapport de gestion	126
2.1. Introduction	126
2.2. Contenu	126
2.3. Destination	128
XII FUSIONS ET SCISSIONS	129
1. Procédure	129
2. Approbation par les assemblées générales	130
3. Conséquences juridiques résultant de la fusion	131
4. Protection des créanciers de la société absorbée et absorbante	132
5. Responsabilité particulière des administrateurs de la société absorbée	133
6. L'opération de fusion peut également être annulée	133
7. Autres formes de fusion et de scission prévues par la loi	134
8. Scission partielle et apport d'une universalité de biens ou d'une branche d'activité	134
9. Traitement comptable des fusions et scissions	134
10. Fusion silencieuse	135
11. Scission silencieuse	135
12. Exemptions en matière de rapports spéciaux	135

XIII APPORTS D'UNE UNIVERSALITÉ DE BIENS OU D'UNE BRANCHE D'ACTIVITÉS	137
1. Différences essentielles avec les opérations de fusion et de scission	137
2. Procédure	137
3. Approbation par l'assemblée générale	138
3.1. Approbation par la société apporteuse	138
3.2. Approbation par la société bénéficiaire	138
4. Conséquences juridiques	138
5. Protection des créanciers	138
6. Régime dérogatoire	139
7. Apport d'une branche d'activité par une personne physique	139
8. Cession d'une branche d'activité ou d'une universalité	139
9. Attestation fiscale en cas de cession d'un fonds de commerce	140
XIV ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ, LIQUIDATION ET DISSOLUTION, RÉORGANISATION JUDICIAIRE, FAILLITE	141
1. Entreprises en difficulté	141
1.1. Définition – Notion	141
1.2. Obligations comptables	141
1.3. Rapport	142
2. Dissolution et liquidation	143
2.1. Dissolution volontaire et liquidation	143
2.2. Assemblée générale extraordinaire	144
2.3. Liquidateurs	144
2.4. Comptes annuels	146
2.5. Clôture de la liquidation	146
2.6. Publications	146
2.7. Comptes annuels du dernier exercice	147
2.8. Dissolution et liquidation en un seul acte	147
3. Continuité des entreprises	147
3.1. Collecte des données	147
3.2. Chambres des entreprises en difficulté	148
3.3. Mesures conservatoires	149
3.4. Accord amiable	149
3.5. Réorganisation judiciaire	150

3.6.	Fin anticipée et clôture de la procédure	153
3.7.	Réorganisation judiciaire par accord amiable	154
3.8.	Réorganisation judiciaire par accord collectif	154
3.9.	L'accord préparatoire (pre-pack)	157
3.10.	Réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice	157
4.	Faillite	161
4.1.	Qui ?	161
4.2.	Déclaration de faillite	161
4.3.	Administrateur provisoire	161
4.4.	Déclaration	162
4.5.	Juge-commissaire	162
4.6.	Date de cessation de paiement	162
4.7.	Gestion et liquidation de la masse faillie	163
4.8.	Déclaration et vérification des créances	163
4.9.	Créances non signalées	164
4.10.	Clôture de la faillite par manque d'actifs	164
4.11.	Liquidation de la faillite	165
XV	APERÇU DES RAPPORTS	167
PARTIE 3	FISCALITÉ (I. SOC.)	175
I	IMPÔT DES SOCIÉTÉS : SOCIÉTÉS ASSUJETTIES	177
1.	Principes	177
1.1.	Assujettissement	177
1.2.	Définitions	177
1.3.	PME	178
2.	Exceptions	178
3.	Régimes particuliers	180
II	BÉNÉFICES ET RECETTES IMPOSABLES	181
1.	Bénéfice	181
1.1.	Introduction	181
1.2.	Définition	181
1.3.	Dérogation au principe d'annualité (art. 361 C.I.R. 92)	182
1.4.	Subsides en capital (art. 362 C.I.R. 92)	182
1.5.	Escompte (art. 363 C.I.R. 92)	183
1.6.	Particularités	183

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

2. Accroissement de l'actif	184
2.1. Principe	184
2.2. Exonération	185
2.3. Régime de la taxation différée pour les immobilisations incorporelles ou corporelles (taxation étalée)	185
2.4. Régime des plus-values réalisées sur les actions ou parts (art. 192 C.I.R. 92)	187
2.5. Régime des plus-values pour véhicules écologiques	188
2.6. Exonération des plus-values réalisées sur des bateaux de navigation intérieure	189
2.7. Exonération des primes pour recherche et développement	191
2.8. Exonération du soutien à l'expansion	191
2.9. Exemption des primes à l'emploi régionales	191
2.10. Exonération des primes de compensation	192
2.11. Exit tax	192
2.12. Image fidèle et valeur d'acquisition	192
3. Réserve d'investissement	193
4. Revenus mobiliers – Dividendes	193
5. Intérêts et royalties	195
6. Revenus définitivement taxés (R.D.T.) et revenus mobiliers exonérés (R.M.E.) (art. 202 à 205 C.I.R. 92)	196
7. Réductions de valeur et provisions	200
7.1. Généralités	200
7.2. Réductions de valeur (art. 22 A.R. C.I.R. 92)	200
7.3. Provision pour risques et charges (art. 24 A.R. C.I.R. 92)	201
8. Réserve de reconstitution	201
III FRAIS PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION	203
1. Les frais professionnels	203
1.1. Définition	203
1.2. Liste des frais professionnels déductibles	203
1.3. Particularités en matière d'amortissements	204
1.4. Repas	206
1.5. Chèque sport/culture	208
1.6. Éco-chèque	209
2. Dépenses non admises	210
2.1. Impôts non déductibles	211
2.2. Les amendes, confiscations et pénalités de toute nature	211

2.3.	Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales non déductibles	212
2.4.	Frais de véhicules non déductibles et moins-values sur les véhicules	213
2.5.	Frais de représentation non déductibles (frais de réception, de restaurant et de cadeaux d'affaires)	215
2.6.	Frais de vêtements non spécifiques	216
2.7.	Avantages sociaux	216
2.8.	Libéralités	218
2.9.	Les réductions de valeur et moins-values sur les actions ou parts	219
2.10.	Reprises d'exonérations antérieures	219
2.11.	Autres dépenses non admises	220
2.12.	Tableau des dépenses déductibles et non admises	221
3.	Dépenses exagérées	224
3.1.	Intérêts exagérés	224
3.2.	Avantages anormaux ou bénévoles	227
3.3.	Règle Thin Cap	227
3.4.	Déduction d'intérêts – ATAD	228
4.	Déduction extracomptable	229
4.1.	Déduction pour investissement (art. 68 à 77)	229
4.2.	Engagement de personnel (art. 67 C.I.R. 92)	236
4.3.	Exonération pour personnel supplémentaire	237
4.4.	Stage en entreprise	237
4.5.	Exemption pour passif social	237
4.6.	Déduction complémentaire pour transport collectif et sécurisation	238
4.7.	Déduction de frais majorée	238
4.8.	Capital à risque	239
4.9.	Déduction pour revenus de brevets	243
4.10.	Déduction pour revenus d'innovation	243
5.	Dépenses soumises à une taxation spéciale sauf si certaines conditions fiscales, quant à la forme, sont respectées	246
6.	Récupération des pertes	247
6.1.	Principes	247
6.2.	Prise ou changement du contrôle d'une société	248
6.3.	Récupération des pertes de la société par les dirigeants d'entreprise – personnes physiques (art. 53, 15°, C.I.R. 92)	249
6.4.	Récupération de pertes d'établissements étrangers	249
6.5.	Consolidation fiscale des pertes du groupe (régime de transfert intra-groupe)	250
6.6.	Rétro-imputation de pertes	251
7.	Avantages anormaux ou bénévoles	251

IV	CALCUL DE L'IMPÔT	253
1.	Taxation ordinaire	253
1.1.	Taux jusqu'à l'exercice d'imposition 2018 compris	253
1.2.	Taux des exercices d'imposition 2019 et 2020	254
1.3.	Taux des exercices d'imposition 2021 et suivants	255
2.	Versements anticipés (art. 157 et 218 C.I.R. 92)	255
2.1.	Principe	255
2.2.	Revenus soumis à la majoration	255
2.3.	Taux et calcul de la majoration	256
2.4.	Possibilité d'éviter la majoration	256
2.5.	Calcul des avantages en cas de V.A.	257
2.6.	Comment procéder aux versements anticipés ?	258
2.7.	Cas particuliers	259
2.8.	Réaffectation des versements anticipés	263
2.9.	Affectation de la restitution	264
3.	Précompte mobilier (à partir du 1^{er} janvier 2017)	264
3.1.	Généralités	264
3.2.	Dividendes VVPRbis	265
3.3.	Liquidation interne	266
3.4.	Réserve de liquidation	266
3.5.	Participation des travailleurs	267
3.6.	Exonération du précompte mobilier	269
4.	Impôt de crise	269
5.	Les impôts différés	270
6.	Crédit d'impôt pour recherche et développement (art. 289^{quater} et art. 292 C.I.R. 92)	271
7.	Crédit d'impôt pour la renonciation au loyer	273
8.	Cotisation spéciale sur dépenses non justifiées (art. 219)	274
9.	Cotisation à charge des sociétés	275
V	MESURES SPÉCIALES	277
1.	Mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale	277
1.1.	Entre sociétés belges (art. 79 et 207)	277
1.2.	Entre sociétés belges et étrangères (art. 26, 54 et 344)	277
1.3.	Prix de transfert	278
1.4.	Dispositifs hybrides	281
1.5.	Controlled Foreign Corporations (CFC)	281

2. Rulings (art. 345 C.I.R. 92)	282
3. Secteurs	284
3.1. Marine marchande	284
3.2. Pêche en mer	285
3.3. Œuvres audiovisuelles	285
3.4. Arts de la scène	286
3.5. Jeux vidéo	287
4. Blanchiment d'argent	287
4.1. Définitions	288
4.2. Argent liquide	289
4.3. Opérations au comptant	290
4.4. Obligations	290
4.5. Vigilance	291
4.6. Obligation de conservation	291
4.7. Obligation d'information	291
4.8. C.T.I.F.	292
5. Sociétés d'encaissement	292
VI PROBLÈMES PARTICULIERS	295
1. Acquisition d'actions propres	295
2. Dissolution et partage	296
2.1. Principes comptables	296
2.2. Principes fiscaux	296
3. Fusion et scission (art. 210 à 214 C.I.R. 92)	297
3.1. Principes	297
3.2. Déclaration	303
4. Transformation	304
5. Apport d'universalité	304
6. Transfert du siège social	305
7. Plus-values internes	306
VII DÉCLARATION ET CONTRÔLE	309
1. Déclaration	309
2. Investigations et contrôle	311
3. Droit de rétention	312

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

4. Procédure d'imposition	313
5. Litiges	314
5.1. Réclamation et dégrèvement	314
5.2. Procédure judiciaire	315
5.3. Service de conciliation fiscale	317
5.4. Una via	318
6. Délais d'imposition	319
6.1. Délai ordinaire	319
6.2. Délai prolongé de trois ans	320
6.3. Délai prolongé de sept ans	320
6.4. Délais de prescription	321
6.5. Délais spéciaux d'imposition	321
PARTIE 4 DIVERS	323
I DÉLAI DE CONSERVATION DES ARCHIVES	325
1. Délai de conservation des pièces informatiques	327
II FRAIS DIVERS	329
1. Publication dans les Annexes au <i>Moniteur belge</i>	329
2. Frais de dépôt des comptes annuels	330
3. Banque-Carrefour des Entreprises	331
III COEFFICIENTS, FORFAITS ET TAUX FISCAUX LES PLUS COURANTS	333
1. Impôts des sociétés et versements anticipés	333
1.1. Taux I. soc.	333
1.2. Pourcentage de bonification pour versements anticipés par trimestre	333
2. Déduction pour investissement	334
3. Avantages de toute nature	335
3.1. Prêts hypothécaires et autres	335
3.2. Déplacements	336
3.3. Disposition gratuite d'immeuble et autres évaluations d'avantages domestiques	340
3.4. Disposition gratuite d'une seule pièce	340
3.5. Fourniture gratuite du chauffage et de l'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage	341

3.6.	Disposition gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, etc.	341
3.7.	Intervention dans l'achat d'une configuration de PC	341
3.8.	PC, tablettes, connexions internet, smartphones, abonnements téléphonie fixe ou mobile	342
3.9.	Parts bénéficiaires convertibles	342
3.10.	Avantages octroyés à des tiers	343
4.	Revenus immobiliers	343
4.1.	Indexation ou revalorisation des revenus cadastraux pour l'enrôlement du précompte immobilier	343
4.2.	Coefficient de revalorisation	343
5.	Charges professionnelles forfaitaires	344
5.1.	Travailleurs salariés, titulaires de professions libérales	344
5.2.	Dirigeant d'entreprise	344
5.3.	Forfait pour longs déplacements	344
5.4.	Forfait relatif à des séjours à l'étranger	344
5.5.	Forfait déplacements de service en Belgique	345
6.	Provision pour pécules de vacances	346
IV	FACILITÉ D'ESCOMPTE ET FACILITÉ DE DÉPÔT BCE	349
V	INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET INDICE SANTÉ (2013 ET 2004)	351
VI	TABLEAU D'ACTUALISATION	353
VII	TAUX DE CHANGE	355
PARTIE 5	ANNEXES	357
	Code de droit économique – 28 février 2013	359
	Arrêté royal portant exécution des articles III.82 à III.95 du Code de droit économique – 21 octobre 2018	367
	Arrêté royal portant exécution du Code des sociétés et des associations – 29 avril 2019	415
	Code des sociétés et des associations – 23 mars 2019	587